# LE COLLECTIF DE CENT CITOYENS BISSAU-GUINÉENS

## <u>L'objet:</u> Lettre Ouverte à Son Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal

Salutations distinguées et respectueuses,

Comme beaucoup de pays dans le monde, la République du Sénégal s'est proclamée État de droit démocratique, en consequence, le respect des droits de l'homme est donc une obligation pour tous, en particulier pour les institutions de l'État. La République du Sénégal est également signataire de plusieurs Conventions Internationales qui garantissent des libertés essentielles à tous les citoyens, notamment la liberté de presse, de réunion, d'expression, de mouvement, d'opposition démocratique, entre autres. Les mêmes instruments internationaux recommandent une administration de la justice libre, indépendante, objective et transparente.

Malheureusement, la République sœur du Sénégal, sous votre direction, a connu des moments sombres dominés par des épisodes de violence sans précédent dans son histoire d'État réputé pour une tradition démocratique distinguée. D'une image de pays modèle de coexistence pacifique, le Sénégal est venu à porter le manteau d'un pays divorcé du respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression. Au cours des onze dernières années, le peuple sénégalais a été menacé par votre régime pour son insensibilité manifeste aux principes structurants de la démocratie et de l'État de droit, à travers de la persécution des opposants politiques et des voix dissidents.

#### **Excellence Monsieur le Président!**

Pour mieux exposer de manière explicite les violations systématiques des droits de l'homme perpétrées par votre régime, permettez-nous de citer à titre d'exemple les faits suivants :

- a) L'instrumentalisation de la justice pour l'élimination politique des opposants politiques dont Khalifa Sall et Karim Wade ont été les premières victimes ;
- b) La persécution permanente du chef de l'opposition Ousmane Sonko et d'autres responsables de son parti, dont le crime n'était que d'exercer les droits civils et politiques qui leur sont garantis par la constitution Sénégalaise ;
- c) La condamnation successive d'Ousmane Sonko dans plusieurs affaires judiciaires politiquement manipulées, dans le but de décapiter son parti politique et par conséquent de l'écarter de la course aux élections présidentielles de Février 2024 ;
- d) La récente détention illégale, abusive et arbitraire d'Ousmane Sonko sur des accusations ridicules de plusieurs crimes graves, et contraint à une grève de la faim pour protester contre son emprisonnement, aboutissant à son hospitalisation ;
- e) La dissolution illégale, arbitraire et tyrannique du PASTEF, le parti de M. Ousmane Sonko, par le Decret du Ministre de l'Intérieur, sans aucune procédure judiciaire préalable ;
- f) La persécution, et détention abusive, illégale et arbitraire de plusieurs journalistes indépendants, dont M. Pape Alé Niang, qui n'a été libéré qu'après une grève de la faim qui a conduit à une nouvelle hospitalisation dans un état jugé critique;
- g) La détention arbitraire et abusive de certains avocats d'Ousmane et d'autres prisonniers politiques, en violation flagrante du leur droit à une défense adéquate;

- h) La répression brutale des manifestants, qui s'est soldée à plusieurs reprises par la mort de dizaines de jeunes, sans que des enquêtes judiciaires soient ouvertes pour éclaircir les circonstances qui ont conduit à ces graves incidents.;
- i) Persécution et l'arrestation des différents présidents de communes dans le but d'intimider les opposants et d'instaurer un régime dictatorial au Sénégal ;
- j) Détention abusive et arbitraire d'un millier de personnes, dont des jeunes, , des responsables du PASTEF, des membres de la Coalition Yewwi Askan Wi, des journalistes, des avocats, des commentateurs, et bien d'autres;
- k) Restriction d'accès à Internet et et la suspension des réseaux sociaux, afin d'empêcher les citoyens d'accéder aux informations sur les terribles événements qui se déroulent au pays;
- I) Interdiction systématique des libertés de manifestation, de réunion et de circulation en violation flagrante de la constitution Sénégalaise et des engagements internationaux découlant des traités et conventions internationaux signés et ratifiés par l'Etat Sénégalais ;

#### Excellence, Monsieur le Président,

La liste des actes illégaux contre les principes démocratiques et de l'Etat de droit perpétrés par son régime autoritaire est longue et ne vise qu'à éliminer les opposants politiques, à réduire l'espace civique aux defenseurs des droits de l'homme et à se perpétuer au pouvoir à travers des marionnettes guidées par le cartel des néo-colonialistes dont les privilèges sont plus que jamais menacés par la révolution populaire menée par Ousmane Sonko.

Au regard des faits exposés ci-dessus et compte tenu des risques de dégénérescence et des conséquences qui peuvent découler de la persistance sur cette voie solitaire de l'autoritarisme au Sénégal ainsi que de ses possibles répercussions contagieuses dans toute l'Afrique de l'Ouest, nous les Cent Citoyens Guinéens, de différentes sphères de la société, Activistes des Droits de l'Homme, Chercheurs, Journalistes, Avocats, Écrivains et Universitaires, nourris de sentiments et d'idéaux panafricanistes et conscients que les droits de l'homme sont des valeurs universelles qui transcendent les frontières des pays, demandons à Son Excellence de prendre les mesures suivantes :

- 1. La libération immédiate et inconditionnelle de M. Ousmane Sonko et de tous les prisonniers politiques arbitrairement détenus ;
- 2. Abrogation urgente du décret du ministre de l'Intérieur qui a ordonné la dissolution du PASTEF et l'appropriation illégale de ses actifs ;
- 3. L'abandon de toutes les poursuites judiciaires contre les journalistes indépendants tels que **Pape Alé Niang** et les autres professionnels des médias arbitrairement détenus ;
- 4. L'arrêt immédiat de l'instrumentalisation de la justice à des fins politiques ;
- 5. Le strict respect des engagements internationaux pris par l'Etat sénégalais en matière de droits de l'homme, y compris l'exercice de l'opposition démocratique ;
- 6. Abandon de toutes les poursuites judiciaires engagées dans le seul but de persécuter les opposants politiques et les voix dissidentes ;
- Ouverture d'une enquête judiciaire transparente et concluante pour engager la responsabilité pénale des auteurs moraux et matériels de morte des jeunes manifestants;
- 8. La cessation de tous les actes de répression policière contre les manifestants et le rétablissement conséquent du libre exercice des libertés de manifestation, de réunion, de mouvement et d'expression ;

- 9. Rétablissement immédiat de l'internet et des réseaux sociaux permettant aux citoyens d'exercer librement leurs libertés ;
- 10. Le respect scrupuleux des prescriptions de la Constitution du Sénégal et des droits civils et politiques qu'elle consacre, afin d'assurer une participation politique égale de tous au processus électoral, condition indispensable pour garantir la paix au Sénégal;
- 11. L'adoption de mesures politiques et législatives urgentes pour organiser des élections présidentielles inclusives, justes et transparentes avec la participation de tous les candidats déclarés, y compris M. Ousmane Sonko.

Nous espérons que vous accorderez l'attention nécessaire à ces demandes, démontrant ainsi votre engagement envers la préservation des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux.

### Fait à Bissau le 9 Août 2023

## Les signataires

Nº	Nom	Function/Statut
1.	Armando Lona	Journalis, Chercheur
2.	Bubacar Turé	Activist des droits de l'homme
3.	Lassana Cassama	Journalist
4.	Rui Landim	Philosophe et analyste politique
5.	Rui Jorge Semedo	Chercheur
6.	Luís Vaz Martins	Avocat et ativist des droits de l'homme
7.	Augusto Mário da Silva	Avocat et ativist des droits de l'homme
8.	Abdulai Silla	Ècrivain
9.	Indira Correia Baldé	Journaliste
10.	Fátima Tchuma Camará	Jounaliste
	Gueri Gomes Lopes	Activist des droits de l'homme
11.	Vitorino Indequi	Activist des droits de l'homme
12.	Fode Mané	Activist des droits de l'homme
13.	Paula Melo	journaliste
14.	Cabi Sanhâ	Activist des droits de l'homme
15.	Fransual Dias	Avocat
16.	Sabino Santos	Avocat

17.	Mirandolino Có	Avocat
18.	Luís Peti	Avocat
19.	Helena Neves	Juriste e ativiste
20.	Aissatu Camara Indjai	Activist des droits de l'homme
21.	José Carlos da Fonseca	Avocat e Professeur Université
22.	Edgar Carlos Pires	Jounalist deportivs
23.	Guie-Aissatú Monteiro Ndjai	Juriste Activiste
24.	Sumaila jalo	Ativist Cívique
25.	Miguel de Barros	Chercheur
26.	Magda Francisca Correia	Militante des droits de la femme
27.	Mariatu Mané Mané	Militante des droits de la femme
28.	Adama Baldé	Militante des droits de la femme
29.	Alex Bassucko Santos Lopes	Avocat
30.	Ilda Porcila da Cunha Gomes Sá	Professeur Université
31.	Edson Wiljai Semedo Incopté	Écrivainne
32.	Lucinda Barbosa Ahukarié	Militante des droits de la femme
33.	Abílio Aleluia Otaíro Có Junior	Chercheur e Ativiste Social
34.	Maimuna Sillá	Avocat
35.	Camnate Domingos Binhafa	Chercheur
36.	Casimiro Jorge Cajucam	Jornalist
37.	Jamel Handem	Activiste civique et des droits de l'homme
38.	Fatúmata Ionton Camará	Chercheure
39.	Tengna Na Fafé	Journaliste et chercheur en audiovisuel
40.	Claudina Viegas	Avocat et militant des droits de l'homme
41.	Néxus Faría	Jurist
42.	Diamantino Domingos Lopes	Journaliste et professeur d'université
43.	Silvina Tavares	Militante des droits de la femme

44.	Lázaro Barbosa	Militant des droits de l'homme
45.	Abulai Djauara	Activiste social
46.	Djariatu Baldé	Jornaliste
47.	Alison Cabral	Jornaliste
48.	Mansata Mónica Barbosa Silá	Militante des droits de l'homme
49.	Augusto Nabsambé	Avocat
50.	Vensam lalá	Acteur
51.	Sene Buli Cassama	Jurist e Ativiste
52.	Júlio Antônio Mendonça	Avocat et syndicaliste
53.	Adelino Vasco Nadum	Économiste
54.	Tamilton Teixeira	Sociologue et activiste
55.	Júlio Biaguê	Économiste
56.	Tonecas Bitchiguê	Avocat
57.	Wilqueia Simnaté	Avocat
58.	Adelino Biague na Dum	Économiste et gestionnaire
59.	André Mendes	Acteur et Realizateur
60.	Jacinto Mango ( Atcho Express)	Acteur et Realizateur
61.	Sana Canté	Avocat
62.	Catouplim Costa	Jornalist
63.	João Paulo Có	Chercheur
64.	Ana Bela Bull	Jornalist et syndicaliste
65.	Francisco Gomes Wambar	Militant des droits de l'homme
66.	Daiana Taborda Gomes	Militant des droits de l'homme
67.	Jerónimo Henrique Té	Médecin et entrepreneur
68.	Sabino Indem	Activiste et technicien informatique
69.	Jorge Cajucam	Jornalist
70.	Baltazar Cá	Chercheur
71.	Ensa Baró	Contabilist

72.	Fatumata Turé	Militant des droits de l'homme
73.	Mamadú Quebe	Économist
74.	Eliseu da Silva	Militant des droits de l'homme
75.	Umaro Camará	Militant des droits de l'homme
76.	Mindu Júio Quade	Comptable
77.	Ednilson Dias Barbosa	Militant des droits de l'homme
78.	Ayoune Ricardo Gomes	Militant des droits de l'homme
79.	Júlio Quintino	Militant des droits de l'homme
80.	Mamadu Serifo	Activist
81.	Yasser Turé	Économiste, syndicaliste et panafricaniste
82.	Formozinho da Costa	Militant des droits de l'homme
83.	Júlio Ribeiro Djata	Militant des droits de l'homme
84.	Saturnino de Oliveira	Militant des droits de l'homme
85.	Samba Só	Militant des droits de l'homme
86.	Sana Mandjam	Militant des droits de l'homme
87.	Walter Alberto jandi	Militant des droits de l'homme
88.	Demba Baldé	Ativista dos Direitos Humanos
89.	Caetano Carlos Tavares	Militant des droits de l'homme
90.	Nhima Nbumbe	Militant des droits de l'homme
91.	Cesário Quartel da Silva	Militant des droits de l'homme
92.	Domingos na Gana	Militant des droits de l'homme
93.	Alberto Djata	Administrateur et syndicaliste
94.	Baducaram inbemque	Jornalist
95.	Ma Aua Queta	Administrateur et syndicaliste
96.	Djamila Djaló	Administrateur et syndicaliste
97.	Ganha Baldé	Administrateur et syndicaliste
98.	Odete Aua Sí	Administrateur et syndicaliste
99.	Jenabu jaio	Administrateur et syndicaliste

100.	Djenabú Sanó	Administrateur et syndicaliste